



Paris, le 15 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les radars autonomes peuvent maintenant relever une infraction d'excès de vitesse dans un virage

En 2016, selon l'Observatoire national de la sécurité routière (ONISR) près de 500 automobilistes (497) et 160 motards ont perdu la vie dans un virage. Les causes de ces accidents routiers sont multiples (collision avec un véhicule circulant dans le sens opposé, sorties de route) mais toujours aggravés par une vitesse excessive ou inadaptée.

Jusqu'à présent les contrôles de vitesse par radars fixes n'étaient techniquement possibles que sur une ligne droite. La nouvelle technologie des radars autonomes permet le contrôle de la vitesse d'un véhicule en mouvement dans une courbe. Cette nouvelle fonctionnalité a été homologuée par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) le 25 juillet dernier.

Les radars autonomes (au nombre de 248) vont donc pouvoir être aussi déployés sur des routes sinueuses, notamment en montagne, afin de sécuriser les enchaînements de virages et les zones difficiles d'accès.

Pour mémoire, ils sont tous précédés d'un panneau informatif annonçant la possibilité de contrôles.

Pour assurer la sécurité des participants à ce grand rassemblement, les tout premiers radars autonomes de ce type sont placés sur deux routes d'accès au circuit Paul Ricard (83) pendant l'épreuve motocycliste du Bol d'Or, les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 septembre. Ils seront installés à l'approche d'une courbe sur les départementales D2 et D402.

Les deux-roues motorisés sont particulièrement exposés au risque dans les virages : un motard sur deux impliqué dans un accident mortel était en vitesse excessive. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, près d'une chute mortelle sur deux à motocyclette (43%) a lieu dans une courbe. Depuis le début de l'année, 59 motocyclistes en plus sont décédés, comparé aux huit premiers mois de l'année 2016.



Tous les radars autonomes placés à l'approche d'un virage dangereux seront annoncés par un panneau indiquant le contrôle.



La vitesse excessive ou inadaptée est responsable d'un accident mortel sur trois.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90